COLLECTIFS RHÔNE-ALPES

STOP AU GAZ DE SCHISTE

Dossier de presse

Conférence de presse

Gaz de schiste, réponse des candidats à l'élection présidentielle

à leurs questions par le Réseau rhône-alpin des collectifs

opposés à l'exploitation des gaz et huiles de schiste.

Vendredi 13 avril 2012

Maison Rhodanienne de l'Environnement, 32 rue Sainte Hélène, Lyon 2°

COLLECTIFS RHÔNE-ALPES
STOP AU GAZ DE SCHISTE

Sommaire

P 2 : Contact des collectifs Rhône-Alpes

P 3 : Synthèse des réponses des candidats

P 6 : Les permis en Rhône-Alpes

P 10 : Actualité juridique

P 12 : Mobilisation

Annexes

1 - Tableau de synthèse des réponses des candidats

2 - Lettre aux candidats à l'élection présidentielle

3 - Lettre de Nathalie Arthaud

4 - Lettre de Nicolas Dupont-Aignan

5 - Lettre de François Hollande

6 - Lettre de Eva Joly

7 - Lettre de Jean-Luc Mélenchon

8 - Liste des permis en Rhône-Alpes

9 - Cartes des permis en Rhône-Alpes

10 - Affiche de la manifestation du 14 avril à Bourg-enBresse

Contacts

CONTACTS

Antoine Combier
04 75 36 72 83 / coordination@stopaugazdeschiste07.org

RESEAU RHÔNE-ALPIN DES COLLECTIFS OPPOSES À L'EXPLOITATION DES GAZ ET HUILES DE SCHISTE

Ardèche : Jean Louis Chopy 04 75 36 72 83 coordination@stopaugazdeschiste07.org http://www.stopaugazdeschiste07.org	**Haute Savoie** : Martine Feraille 06 68 31 98 50 feraille@me.com http://accueil.ngds74.info/
Rhône : Nicolas de Metz 06 79 55 45 62 stopaugazdeschiste69@gmail.com http://stopgazdeschiste.org/	**Ain** : Etienne Arbez 06 71 99 33 35 arbeze@orange.fr http://stopgazdeschiste.org/01
Isère : Robert Pilli 06 31 79 33 92 carskool@free.fr http://stopgazdeschiste.org/38	**Drôme** : Michel – Philippe Perin - Dureau 06 85 32 18 06 perin.dureau.mp@gmail.com http://www.nonaugazdeschistedrome.org

Synthèse des réponses des candidats à l'élection présidentielle aux questions posées par les collectifs contre à l'exploration et à l'exploitation des gaz et huiles de schiste

Les collectifs Stop au gaz et huiles de schiste du réseau Rhône-Alpes sont pluri-politiques, mais en aucun cas partisans. L'objet de cette synthèse n'est en aucun cas de donner des conseils et encore moins des consignes de vote et n'aborde d'ailleurs pas les projets des candidats dans leur globalité. Elle vise bien à apporter un regard critique sur le sujet qui concerne et préoccupe les collectifs : la position et les propositions des candidats par rapport à l'exploration et l'exploitation de gaz et huiles de schiste.

Nathalie Arthaud (Lutte ouvrière)

Tout en comprenant " l'inquiétude des riverains face aux risques sanitaires et environnementaux potentiels mis en évidence par les recherches utilisant des méthodes comme la fracturation hydraulique",Nathalie Arthaud a souhaité aborder le sujet sous un angle politique : les droits des travailleurs et la lutte anticapitaliste.

" Nous ne voulons pas mener le combat contre telle ou telle technique sans discuter des conditions sociales dans lesquelles ces techniques sont mises en œuvre. Dans cette société, un grand nombre de techniques sont dangereuses. L'extraction du charbon, qui reste largement utilisée dans le monde pour produire de l'électricité et n'est pas facilement remplaçable à court terme, tue chaque jour des milliers de mineurs dans le monde "

Nicolas Dupont-Aignan (Debout la République)

Dans son courrier, Nicolas Dupont-Aignan ne répond pas à nos questions.

" Je vous accorde que la loi du 13 juillet 2011, dite loi « Jacob », prise sous la pression de l'opinion publique … ne règle que partiellement la question de la poursuite des recherches de gaz et d'huiles de schiste … A l'heure où les choix du développement durable s'imposent, il serait incompréhensible que le Gouvernement, et la représentation nationale s'engagent dans une voie attentatoire à la protection de l environnement et de la santé publique ".

François Hollande (Parti socialiste)

En février dernier, François Hollande avait lancé sur RTL : " pour l'instant il n'est pas question de l'exploiter en France ". Mais a précisé, " il ne faut jamais rien écarter surtout si des recherches démontrent qu'on peut obtenir ce gaz sans nuire à la nature ".

Dans la réponse que nous avons reçu, le candidat du Parti socialiste nous assure "… pour la France, l'interdiction de l'exploitation des gaz et huiles de schistes est aujourd'hui indiscutable. La fracturation

hydraulique n'a en effet pour l'heure pas fait la démonstration de son innocuité pour l'environnement et la santé publique "…" En l'état actuel, je suis donc pour l'interdiction claire et nette de l'exploitation des gaz et huiles de schistes ".

François Hollande ne s'oppose pas à la recherche, il ne s'engage pas sur le retrait des permis, ni sur la refonte du Code minier.

Il se prononce pour la transition énergétique, mais sans envisager de débat public : " Plus globalement, je me suis prononcé pour la mise en œuvre d'une transition maîtrisée "

Eva Joly (Europe Ecologie - Les Verts)

En préambule à sa réponse à nos questions, Eva Joly, " affirme son engagement en faveur de la lutte contre le gaz de schiste ". Elle adhère à la charte que nous proposons.

En cas de victoire à l'élection présidentielle, la candidate " prévoit le retrait tous les permis de recherche"… " l'interdiction de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures qui requièrent le recours à la stimulation même expérimentale ".

Elle dit vouloir continuer à porter ce combat devant le Parlement européen, refondre le Code minier en cohérence avec la Charte de l'environnement avec un débat public : " Que les citoyens français puissent se saisir d'un pareil débat pour la réforme du code minier correspond à la vision des écologistes d'un investissement de chacun dans la transition énergétique que le pays doit engager, à tous les niveaux, et sur tous les territoires ".

Elle défend un programme de transition énergétique, et prévoit " une réforme fiscale avec la mise en place d'une fiscalité climat énergie dont l'intégralité des recettes seraient redistribuées pour permettre l'investissement dans l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables ".

Jean-Luc Mélenchon (Front de gauche)

" Le Front de gauche s'engage, s'il est appelé à gouverner en 2012, à proposer un texte visant l'interdiction de l'exploration et de l'exploitation des gaz non conventionnels "

Il adhère à la charte que nous proposons.

Le Front de Gauche, dans sa lettre, répond à toutes nos questions.

Il propose " d'interdire la fuite en avant que représentent l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels, même à titre expérimental " ; Il s'engage à porter au niveau européen l'interdiction de toute forme de stimulation de la roche en rappelant notre leitmotiv : ni ici, ni ailleurs !

Le Front de Gauche " propose l'organisation d'un débat public national immédiat sur la politique énergétique en France, débat dans lequel la réforme du Code minier sera à l'ordre du jour en y intégrant les principes de la Charte de l'environnement ".

Il s'engage à " décourager les entreprises françaises à prendre part à des activités d'extraction de gaz de schiste à l'étranger en prévoyant des sanctions pour celles d'entre elles qui interviendraient et/ou investiraient dans ces activités ".

En France, " programmer les investissements publics, les emplois et les formations nécessaires non seulement au développement des énergies renouvelables, mais aussi et surtout à la sobriété et à l'efficacité énergétique ".

Nicolas Sarkozy (UMP)

Nicolas Sarkozy a affirmé plusieurs fois son refus de l'exploitation de gaz de schiste par fracturation hydraulique. Mais il a précisé " en prenant cette décision, nous ne tournons pas le dos au progrès. L'exploitation des ressources en hydrocarbure contenues dans notre sous-sol est un enjeu stratégique pour notre pays. Mais pas à n'importe quel prix ".
Indépendamment de ses déclarations, en l'absence de réponse, nous jugeons le candidat Sarkozy sur les actes de son gouvernement qui accepte la fracturation hydraulique au titre de la recherche scientifique, qui n'envisage pas le retrait des permis accordés et s'il n'est pas contre la refonte du Code minier, nous craignons qu'elle ne soit réalisée avec le concours des professionnels des hydrocarbures.

Le MODEM et le NPA n'ont pas répondu par courrier à nos questions. Ils ont délégué un porte-parole à une réunion organisée par le Collectif 82 le 20 mars à Montauban pour donner leur réponse.

Pour le Modem, c'est Thierry Faget (président départemental du MODEM) qui a répondu à nos questions :
" Le MODEM n'a pas de position dogmatique sur un problème énergétique.
Si les techniques utilisées sont les mêmes qu'aux Etats-Unis,c'est un refus catégorique car la fracturation hydraulique présente trop de risques.
S'il s'avère que la stimulation de la roche porte atteinte à l'environnement et si les techniques n'apportent pas de sécurité,la réponse est NON!
Mais dans les projets du MODEM," on ne ferme pas la porte "à l'exploration et exploitation du Gaz de Schiste si la technique connaît une évolution .
Le MODEM est pour une transition énergétique avec la décarbonisation de l'énergie et plutôt pour vers ce qui apporte une économie ".

Pour le NPA, c'est Roland Augustin qui répondait
La longue réponse du NPA fait l'audit des méfaits de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures et prône la sortie du nucléaire
" L'exploitation des gaz de schiste impose une destruction massive des pratiques sociales et agricoles de la région qu'elle concerne. Ce changement d'objectif de production engendre des modifications importantes dans le mode de vie et l'activité locale. Toute la région concernée est vouée à une tâche : fournir des gaz de schiste.
La casse du tissu local est à peine prise en compte dans les projets d'exploitation de gaz, il existe un réel mépris pour les paysans, les artisans et plus généralement tous ceux qui vivent dans et de la région ".

Jacques Cheminade (Solidarité et progrès) et Marine Le Pen (Front National) n'ont à notre connaissance, pas répondu à nos questions.

Permis Rhône – Alpes

A ce jour, **5 permis sont accordés** dans la région Rhône-Alpes.

Il faut y ajouter **7 demandes de permis en cours d'instruction** et **2 permis abrogés** pour lesquels les titulaires ont introduit des recours en justice.

1 Permis accordés

1.1 Moussières

Fiche signalétique :

Titulaire : Celtique Energy Petroleum (Grande-Bretagne)

Date : Arrêté du 14 mars 2008

Périmètre : 3 269 Km2 – Ain, Isère, Savoie, Haute Savoie et Jura

Actualité

Sur la base des découvertes d'Esso Rep en 1998, Celtique envisage d'effectuer un forage exploratoire. La compagnie a déjà démarché des communes du plateau de Hauteville dans l'Ain. Elle s'est également approchée des services départementaux et régionaux en vue d'une déclaration de travaux pour effectuer ce forage.

Historique

A la fin des années 80, le forage opéré sur la commune de Lantenay avait pollué les aquifères. Depuis la source qui alimentait la commune n'est plus utilisée et les habitants ont du être raccordés à l' "eau du Rhône". Résultat pour la commune et ses habitants : la condamnation d'une source d'eau qui est à l'origine de l'implantation des habitants et du développement de leurs activités il y a bien des générations.

1.2 Gex

Fiche signalétique :

Titulaire : E-Corp / Consortium de 3 sociétés :

- Edgon Resources Ltd (Grande-Bretagne) racheté par E-Corp,
- Eagle Energy Ltd (Canada)
- Nautical Petroleum Plc (Grande-Bretagne)

Date : Arrêté du 28 mai 2009

Périmètre : 932 Km2 – Ain, Savoie, Haute Savoie et Jura

Actualité

Moins d'informations disponibles sur les intentions de cette compagnie. Dans son plan de travail communiqué en septembre 2011 le titulaire indiquait avoir besoin de faire des études sismiques supplémentaires préalablement à tout forage. Le titulaire ne semble pas avoir approché formellement la DREAL en vue d'une déclaration de travaux.

1.3 Plaine d'Ales

Fiche signalétique :

Titulaire : Bridgeoil SAS (France)

Date : Arrêté du 2 avril 2010

Périmètre : 503 Km2 – Ardèche, Gard

Actualité

La société Diamoco Energy (France) a fait une demande de mutation afin de récupérer les permis détenus par son ancien partenaire, Bridgeoil. Il semble que la compagnie soit dans une phase d'étude documentaire. Le permis est encore récent et le type d'études sur le terrain découlera de ce travail préalable. Nous restons vigilants.

1.4 Bassin d'Ales

Fiche signalétique :

Titulaire : Mouvoil SA (Suisse)

Date : Arrêté du 1er mars 2010

Périmètre : 215 Km2 – Ardèche, Gard

Actualité

La compagnie a déclaré avoir besoin de procéder prochainement à des études sismiques complémentaires.

2 Permis en cours d'instruction

2.1 Blyes

Fiche signalétique :

Pétitionnaire : Realm (Canada)

Date de la pétition : 23 avril 2010

Date de fin de concurrence : 23 avril 2012

Surface sollicité : 3 293 km2 - Ain, Isère, Rhône Savoie et Haute-Savoie.

Concurrence : En concurrence avec la demande de Lyon-Annecy et Gex-Sud

Actualité

La compagnie Realm a déposé cette demande jugée recevable par les services de l'État.

L'instruction au niveau local serait achevée

2.2 Gex Sud

Fiche signalétique :

Pétitionnaire : E-Corp / Consortium de 3 sociétés :

- Edgon Resources Ltd (Grande Bretagne) racheté par E-Corp,

- Eagle Energy Ltd (Canada)
- Nautical Petroleum Plc (Grande Bretagne)

Date de la pétition : 21 avril 2010

Date de fin de concurrence : 23 avril 2010

Surface sollicité : 1 991 km2 – Savoie et Haute-Savoie.

Concurrence : En concurrence avec la demande de Lyon-Annecy.

Actualité

C'est le consortium titulaire du permis de Gex qui a déposé cette demande jugée recevable par les services de l'État.

L'instruction au niveau local serait achevée

2.3 Lyon Annecy

Fiche signalétique :

Pétitionnaire : Schuepbach Energy LLC (Etats-Unis)

Date de la pétition : 15 janvier 2009

Date de recevabilité : 02 septembre 2009

Date de fin de concurrence : 23 avril 2010

Surface sollicitée : 3 800 km2 – Savoie, Haute-savoie, Ain, Isère, Rhône.

Durée de la validité : 5 ans

Concurrence : En concurrence avec la demande de Blyes

Actualité

La compagnie Schuepbach a déposé cette demande jugée recevable par les services de l'État.

Cette demande a déclenché une mise en concurrence laquelle s'est traduite par deux autres demandes portant sur ces périmètres plus ou moins semblables. La demande du permis de Blyes et la demande du permis de Gex Sud.

L'instruction au niveau local est terminée. Attente de décision par le Ministère en charge de l'Énergie.

Observation : Schuepbach s'est vu retirer les permis Villeneuve de Berg et de Nant en octobre. Il ne serait pas surprenant que cette demande fasse l'objet d'un rejet.

2.4 Montfalcon

Fiche signalétique :

Pétitionnaire : BNK France SAS (filiale de BNK Petroleum US)

Date de la pétition : 03 novembre 2010

Surface sollicitée: 5 792 km2 - Isère, Drôme, Ardèche, Rhône, Savoie.

Durée de la validité: 5 ans

Concurrence : En concurrence avec les demandes de Montélimar et de Valence

Actualité :

Il est à noter que cette demande de permis de recherche, comme ses concurrentes, cible précisément les gaz de schiste.

2.5 Valence

Fiche signalétique :

Pétitionnaire : 3LEGS OIL & GAS PLC

Date de la pétition : 18 décembre 2009

Fin de concurrence : novembre 2010

Surface sollicitée : 5 801 km2 - Isère, Drôme, Ardèche, Rhône, Savoie.

Durée de la validité : 5 ans

Concurrence : Cette demande à déclanché la concurrence; En concurrence avec les demandes de Montfalcon et Montélimar extension

Actualité :

Il est à noter que lors de l'instruction de la recevabilité de cette demande, la DREAL Rhône-Alpes avait émis un avis défovarable.

2.6 Montélimar Extension

Fiche signalétique :

Pétitionnaire : TOTAL E&P FRANCE

Date de la pétition : 15 octobre 2010

Surface sollicitée : 1 859 km2 - Isère, Drôme, Ardèche, Vaucluse.

Durée de la validité : 5 ans

Concurrence : En concurrence avec les demandes de Montfalcon et de Valence

Actualité :

Il est à noter que TOTAL EP titulaire du permis de Montélimar s'est vu retirer son permis en Octobre 2011. Il a depuis déposé un recours contre cette abrogation.

3 Permis abrogés

Les permis de Villeneuve-de-Berg (Schuepbach Energy LLC) et de Montélimar (TotalE&P) ont été abrogés le 13 octobre 2011. Ils font actuellement l'objet d'un recours en justice.

Actualité Juridique

13 juillet 2011 : Loi visant à interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique et à abroger les permis exclusifs de recherches comportant des projets ayant recours à cette technique

Cette loi interdit « l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par des forages suivis de fracturation hydraulique de la roche […] sur le territoire national. »

Elle créé une « commission nationale d'orientation, de suivi et d'évaluation des techniques d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures liquides et gazeux. » Cette commission « émet un avis public sur les conditions de mise en œuvre des expérimentations, réalisées à seules fins de recherche scientifique sous contrôle public. »

Cette loi prévoit également l'abrogation des permis exclusifs de recherche dont les titulaires déclarent avoir un « recours effectif ou éventuel, à des forages suivi suivis de fracturation hydraulique de la roche ».

12 octobre 2011 : Arrêtés constatant l'Abrogation des permis exclusifs de recherche de Villeneuve de Berg, Montélimar et Nant

Décembre 2011 : Recours de Total sur l'abrogation de son permis exclusif de recherche de Montélimar

Mars 2012 : Recours de Schuepbach sur l'abrogation de ses permis de Nant, Villeneuve de Berg.

Ce recours comprend également le permis de Lyon-Annecy pourtant toujours en cours d'instruction.

La compagnie demande à l'Etat français 14 millions d'euros de dédommagement pour les frais engagés.

21 mars 2012 : Création de la commission nationale d'orientation de suivi et d'évaluation des techniques d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures liquides et gazeux

Cette commission était prévue par l'article IV de la loi du 13 juillet 2011. Elle a notamment pour objet de se prononcer sur l'opportunité des conditions de mise en œuvre de tout projet d'expérimentation de la fracturation hydraulique ou d'une technique alternative visant à extraire les hydrocarbures présents dans des roches très peu perméables, réalisées aux seules fins de recherche scientifique et sous contrôle public.

Force est de constater le déséquilibre des rapports de force en son sein, elle comprend :

- Cinq membres de droit, représentants de l'Etat :
- Un député et un sénateur ;
- Trois représentants des collectivités territoriales :
- **Trois représentants d'associations agréées pour la protection de l'environnement ;**

- **Trois représentants des entreprises des secteurs gazier et pétrolier ;**
- **Trois représentants du personnel des industries gazière et pétrolière, désignés sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives de ce personnel ;**
- Trois personnalités désignées en raison de leurs compétences scientifiques dans les domaines concernés par le développement des techniques d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures liquides ou gazeux.

13 mars 2012 : Rapport final complémentaire des CGEDD / CG(E)IET « Les hydrocarbures de roche-mère en France »

Il a été diligenté conjointement par le ministre de l'Energie Eric Besson, délégué auprès du ministre des Finances François Baroin, et la ministre de l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet.

Quatre missions ont clairement été définies :

1. le potentiel de développement des hydrocarbures… ainsi que les opportunités économiques.

2. Les techniques d'exploitation : leur efficacité, leur maîtrise par l'industrie française, leurs impactes, leur coût.

3. les enjeux sociétaux et environnementaux pouvant avoir une incidence sur le développement d'une exploitation.

4. le cadre légal, fiscal, réglementaire applicable.

Il est à noter qu'aucun professionnel de la santé humaine ou animale, ni même un agronome n'a été auditionné dans ce rapport malgré les risques pour la santé de cette industrie.

Ce rapport conseil de ne pas renoncer à l'exploration des gaz et huiles de schistes. Il prévoit un calendrier pour la révision de la loi du 13 juillet 2011 à la fin du premier semestre 2013 et l'expérimentation de la fracturation hydraulique au deuxième semestre 2013.

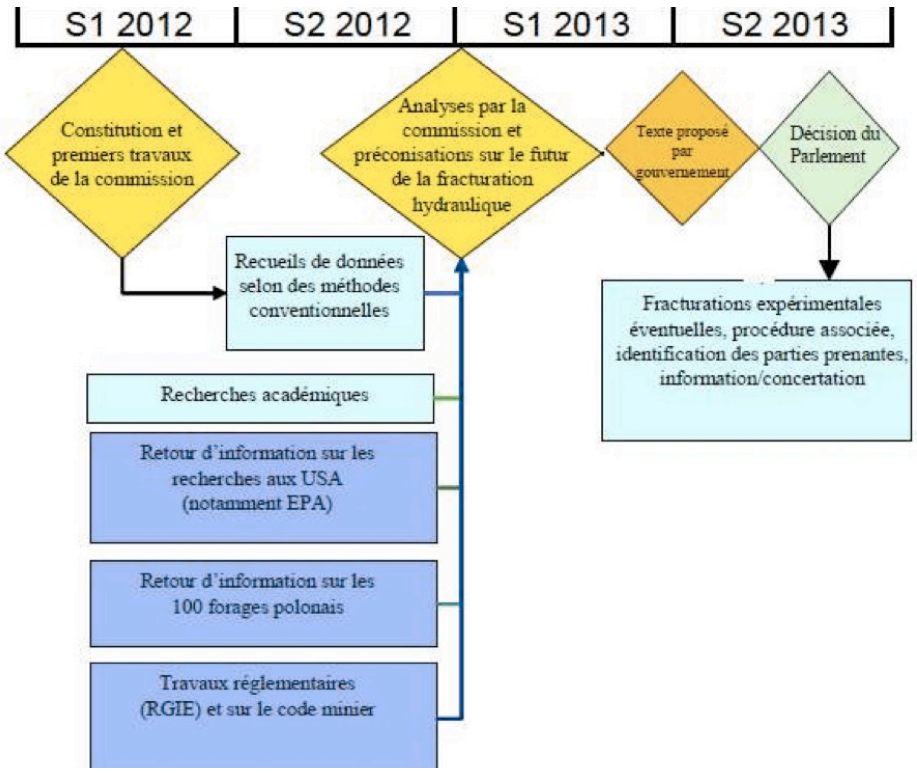

Mobilisation

4 Point sur la mobilisation par département

Ardèche : La mobilisation est particulièrement bien structurée depuis février 2011. Le Collectif 07 regroupe 110 organisations et compte plus de 2000 inscrits à sa newsletter. Il est aujourd'hui très sollicités au niveau régional et national pour transmettre son expérience et ses outils dans l'organisation, l'animation, la communication et l'action direct non violente (VIA)…

Rhône : Fort de sa position géographique centrale dans la région, le Collectif 69 s'est rapidement orienté vers le développement et l'accompagnement du mouvement citoyen dans le nord de la région. Il a soutenu la création de plusieurs des collectifs ci-dessous.

Haute-Savoie : Lancé en septembre 2011, le Collectif 74 est à présent constitué en association. Il regroupe, depuis la manifestation de Saint Julien en Genevois en février 2012, plus de 2000 adhérents. Comme en Ardèche, ce collectif développe un travail d'information auprès des citoyens et des élus locaux. Il engage ces derniers à prendre des arrêtés municipaux contre les gaz de schiste et pour la protection de la ressource en eau.

Ain : Le Collectif Haut Bugey organise et anime de nombreuses réunions publiques d'information sur le département. Il tente également de rallier les élus locaux à sa cause. La manifestation du 14 avril à Bourg-en-Bresse permettra de donner une plus grande visibilité à ce mouvement.

Isère : Le Collectif 38 a initié de nombreuses réunions publiques qui ont permis l'émergence de jeunes collectifs locaux. Son travail a également permis de sensibiliser de nombreux élus locaux qui ont pris des arrêtés et/ou délibérations contre cette industrie. Ce Collectif est aujourd'hui en phase de structuration.

Drôme : Les Collectifs locaux assurent une information du publique et des élus locaux.

5 Samedi 14 avril 2012 : Manifestation à Bourg en Bresse

Le collectif du Haut-Bugey organise une grande manifestation contre les forages d'hydrocarbures dans l'Ain et sur nos territoires en général.

10h00 : Rencontre entre élus. Hervé Ozil, maire de Lagorce en Ardèche et porte parole du Collectif des élus ardéchois, partagera son expérience avec les élus locaux. Un juriste sera également présent pour informer les maires des spécificités du Droit Minier.

15h00 : rendez-vous sur le Champ de Foire

COLLECTIFS RHÔNE-ALPES
STOP AU GAZ DE SCHISTE

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES RÉPONSES DES CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE À NOS QUESTIONS

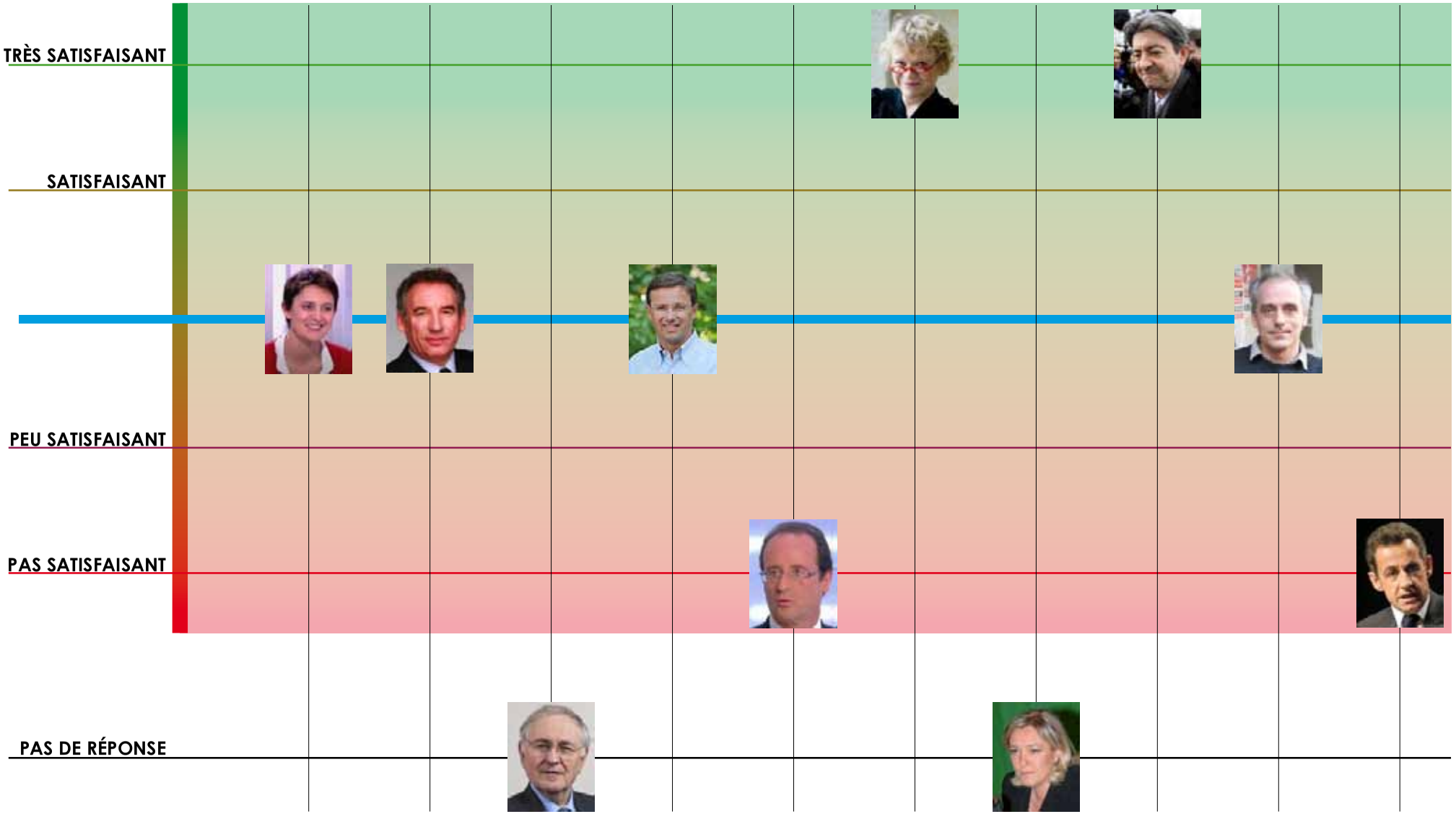

COLLECTIFS RHÔNE-ALPES

STOP AU GAZ DE SCHISTE

LES COLLECTIFS " STOP AU GAZ ET HUILE DE SCHISTE "

Mesdames et messieurs, les candidats à l'élection présidentielle,

Il ne vous a pas échappé que les collectifs " anti-gaz et huile de schiste " s'opposent aux permis de recherche de gaz et huile de schiste délivrés par l'État.

La mobilisation citoyenne qui se développe et se renforce sur le territoire, atteste la forte inquiétude des citoyens du fait des risques sanitaires et environnementaux potentiels, comme elle affirme leur exigence à être correctement informé et consulté dans les choix énergétiques et leurs mises en œuvre.

Dans un premier temps, cette contestation des pratiques de l'État a conduit à l'abrogation de trois permis, sur les territoires les plus mobilisés. Il y a ce jour, 73 permis accordés et 65 en cours d'instruction.

L'expertise citoyenne et scientifique réalisée par les collectifs prouve que l'exploitation intensive de " gaz et huile de schiste " dont un des buts est le profit à court terme d'industriels privés, imposera, à notre société et à la communauté des hommes, des sinistres irrémédiables.

S'appuyant sur les accidents liés à l'exploitation survenus en Amérique du Nord et en Europe (Allemagne, Grande Bretagne, Suisse,..), ainsi que sur les nombreuses études réalisées par des chercheurs et universitaires indépendants de différents pays, les collectifs arrivent aux conclusions suivantes :
L'exploitation de ces ressources conduit à :
- l'augmentation des gaz à effet de serre et toxiques (méthane, CO2, Oxydes…)
- une consommation irraisonnée de la ressource en eau, bien commun de l'humanité
- des pollutions donc des risques accrus pour la santé (cancers, maladies neurologiques, …)
- la fragilisation des économies locales et la destruction d'emplois (agriculture, tourisme,…)
- la destruction des paysages quadrillés par les plates-formes de forage, gazoducs, infrastructures routières, ...
- des séismes.
- la faible efficience énergétique ne peut justifier les nuisances et surcoûts imposés aux collectivités locales.
- ….

Les collectifs désirent savoir si :

• vous adhérez à la charte suivante: " Les collectifs français anti-gaz et huile de schiste s'opposent à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures nécessitant l'utilisation de techniques recourant à toutes formes de stimulation portant atteinte à l'intégrité de la roche et/ou ayant des conséquences désastreuses pour l'environnement, l'économie des territoires et pays concernés et la santé de leur population."

• vous vous engagerez à:

1. annuler (abrogation - retrait) tous les permis de recherche accordés en France ?
2. interdire définitivement la recherche, l'exploration et l'exploitation de tous les hydrocarbures qui requièrent le recours à la stimulation même expérimentale, y compris sur les titres miniers.
3. porter l'interdiction de toutes formes de stimulation de la roche au niveau européen.
4. faire précéder la réforme du Code Minier d'un débat public et citoyen et à y intégrer les principes de la Charte de l'environnement ?
5. réguler les investissements et interventions des entreprises françaises d'extraction du gaz de schiste agissant à l'étranger ?
6. soumettre à un choix démocratique et citoyen un scénario de transition énergétique dés le début de votre mandat ; scénario mis en œuvre durant celui-ci et qui respectera les principes de sobriété, d'efficacité énergétique et de prévalence des énergies de flux (renouvelables) sur les énergies de stock (épuisables), déjà développés dans les différents scenarii élaborés en France et dans d'autres pays.
7. transférer les financements consacrés au développement des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Mesdames, Messieurs les candidat(e)s nos salutations citoyennes les meilleures.

lutte ouvrière
Tél : 01 48 10 86 29
Fax : 01 48 10 86 26

Collectif Stop au gaz de shiste 07

Elisabeth LEYDIER – Les Blaches

070150 Vallon Pont d'Arc.

Madame,

Plusieurs collectifs départementaux « stop au gaz de schiste » ont déjà envoyé le même courrier à Nathalie Arthaud. Je vous envoie une copie de sa réponse.

En vous en souhaitant bonne réception, je vous adresse mes meilleures salutations.

Pour le secrétariat de Nathalie Arthaud.

Marianne Lamiral.

Contact-presse :
Henriette Mauthey
Tél : 06 08 80 75 29
e.mail : mauthey.lo@wanadoo.fr

Correspondance :
Lutte Ouvrière – B.P. 233
75865 PARIS Cedex 18

Nathalie ARTHAUD

Pantin, le 22 février 2012

Pour faire suite à votre lettre, j'avais bien noté, en effet, l'action des collectifs "anti-gaz et huile de schiste ". J'avais surtout constaté la forte mobilisation de la population dans diverses régions contre ces projets de recherche de gaz de schiste.

Je comprends l'inquiétude des riverains face aux risques sanitaires et environnementaux potentiels mis en évidence par les recherches utilisant des méthodes comme la « fracturation hydraulique », par exemple aux Etats-Unis. Plus encore, je partage leur colère de n'avoir été ni consultés ni sérieusement informés tant sur les risques éventuels que sur les conditions de mise en œuvre de ces recherches, par des groupes privés comme Total, peu connus pour leur transparence tant vis-à-vis des salariés que de la population. De nombreux scandales sanitaires ou des accidents technologiques pourtant évitables ont fini par rendre la population méfiante à priori.

Dans le domaine de l'énergie, comme dans tous les autres, les moyens de productions sont mis en œuvre par des groupes privés qui n'ont que le profit à court terme pour objectif, ce que vous soulignez d'ailleurs dans votre courrier. La recherche permanente du profit, dans le cadre d'une économie de marché au sein de laquelle s'affrontent des intérêts concurrents, se fait toujours au détriment de la santé des travailleurs qui conduisent les installations, en faisant prendre des risques aux riverains ou encore au mépris de l'environnement. Ce n'est pas vrai seulement de cette technique particulière d'exploitation des gaz de schiste, mais de toute la production. Et le courant auquel j'appartiens, celui des communistes révolutionnaires, dénonce les dégâts, parfois irréversibles, de cette économie capitaliste depuis toujours.

Mais en ce qui nous concerne, nous ne voulons pas mener le combat contre telle ou telle technique sans discuter, justement, des conditions sociales dans lesquelles, ces techniques sont mise en œuvre. Dans cette société, un grand nombre de techniques sont dangereuses. L'extraction classique du charbon, qui reste largement utilisé dans le monde pour produire de l'électricité et n'est pas facilement remplaçable à court terme, tue chaque année des milliers de mineurs dans le monde.

Dans votre charte, vous souhaitez promouvoir « un scénario de transition énergétique » et vous voulez que j'approuve le *« principe de sobriété, d'efficacité énergétique et de prévalence des énergies de flux (renouvelables) sur les énergies de stock (épuisables)* » (point n°6). Mais dans cette société, divisée par des clivages de classes, dans cette période de crise aiguë où la pauvreté s'aggrave de jour en jour, la « sobriété énergétique » que vous réclamez reviendra à imposer la sobriété forcée aux pauvres par des augmentations de prix. Les familles pauvres ne pourront pas se payer le fioul pour se chauffer ni l'essence pour se déplacer, en dehors des transports collectifs de moins en moins suffisants, pendant que les riches pourront voyager en 4x4 ou prendre l'avion, même de ligne sans même parler de ce que consomment leurs yachts ou leurs jets privés. Cette vision n'est en rien

exagérée. De plus en plus d'associations dénoncent la fracture énergétique qui empêche, déjà aujourd'hui, les plus pauvres de se chauffer.

Alors, si je suis solidaire de tous ceux qui refusent de voir des groupes privés explorer le sous-sol, en toute opacité et avec des techniques dangereuses pour les nappes phréatiques et plus généralement pour les riverains, ce n'est pas une simple charte qui les empêchera de nuire.

Je pense que le problème principal de notre époque est de faire en sorte que la société maîtrise consciemment l'ensemble de ces choix en terme d'énergie. Il faut que ces choix soient faits en toute conscience, de façon réfléchis et discutés démocratiquement par la collectivité et pas sous la pression de groupes industriels et financiers mus par leurs seuls espoirs de profits.

Cela implique d'enlever le contrôle et la possession des moyens de production aux actionnaires privés ou aux banquiers qui les possèdent et les mettent en œuvre pour le seul profit. Cela implique de mettre un terme à cette économie de marché, de plus en plus transformée en économie de casino, qui n'est pas nuisible seulement pour la planète et l'environnement mais pour l'humanité dans une multitude de domaines. C'est le combat de mon courant, celui du communisme révolutionnaire, dont je porte les idées et le programme à l'occasion de cette élection présidentielle.

Nathalie Arthaud

M. Dupont – Aignan / Debout la République

Cette réponse a été adressée par courriel à une personne membre du Collectif Saint André de Cruzières le 2 mars.

==========

Message du : 02/03/2012 09:49
De : "Nicolas DUPONT-AIGNAN " <nicolas.dupont-aignan@yerres.9services.com>
A : XXXXX
Sujet : Votre courriel

Madame XXXXXX

Chère Madame,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courriel du 20 février adressé aux candidats à l'élection présidentielle à propos du Gaz de Schiste m'invitant à me prononcer contre l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels.

Je vous accorde que la loi du 13 juillet 2011, dite loi « Jacob », prise sous la pression de l'opinion publique à la suite des interventions dans les Causses et les Cévennes, ne règle que partiellement la question de la poursuite des recherches de gaz et d'huiles de schiste.

Les pétroliers ne s'y sont d'ailleurs pas trompés puisqu'ils recherchent par tous les moyens juridiques de contourner cette loi.

En effet, je ne pense pas que la législation actuelle sur la filière du gaz de schiste, qui interdit le recours à la technique de la fragmentation hydraulique, nous préserve des accidents de contamination de la nappe phréatique par le méthane.

Des accidents de cet ordre sont déjà survenus au Canada et aux États-Unis, deux pays où le gaz de schiste est en phase d'exploitation.

A l'heure où les choix du développement durable s'imposent, il serait incompréhensible que le Gouvernement, et la représentation nationale s'engagent dans une voie attentatoire à la protection de l'environnement et de la santé publique.

Croyez bien que je serai, pour ma part, très vigilant quant à l'évolution de ce dossier, car les informations faisant état de milliards de barils d'hydrocarbures non conventionnels dans le sous-sol français ne manqueront pas d'aiguiser les appétits...

Veuillez agréer, Chère Madame, l'expression de mes respectueux hommages.

Nicolas DUPONT-AIGNAN

FRANÇOIS
HOLLANDE

COLLECTIF 07 Stop au gaz de schiste

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu m'interroger – de même que l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle – sur ma position concernant les gaz et huiles de schiste. Je vous en remercie.

Il s'agit là d'une question sur laquelle j'ai eu l'occasion d'exprimer une conviction : pour la France, l'interdiction de l'exploitation des gaz et huiles de schistes est aujourd'hui indiscutable. La fracturation hydraulique n'a en effet pour l'heure pas fait la démonstration de son innocuité pour l'environnement et la santé publique. Les techniques utilisées sont ainsi susceptibles de générer de façon durable des problèmes de pollution chimique des nappes phréatiques et de gestion de la ressource en eau dans des zones géographiques sensibles à la sècheresse. Le développement de cette ressource aujourd'hui conduirait par ailleurs à des techniques très coûteuses et n'entraînant que de faibles retombées économiques directes sur les territoires concernés. En l'état actuel, je suis donc pour l'interdiction claire et nette de l'exploitation des gaz et huiles de schistes. Les enjeux écologiques et de santé publique sont trop importants.

Plus globalement, je me suis prononcé pour la mise en œuvre d'une transition maitrisée. Celle-ci s'adossera à une réduction de la part du nucléaire de 75 à 50% de notre mix énergétique à l'horizon 2025 rendue possible par la mise en œuvre d'une politique de sobriété et d'efficacité énergétique et le développement d'une filière industrielle forte dans les énergies renouvelables.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

François Hollande

www.francoishollande.fr
59, Avenue de Ségur 75007 Paris - Tél. : +33 (0)1 56 58 90 40
cab@francoishollande.fr

Paris, le 13 mars 2012

Coordination nationale des collectifs locaux
« Gaz et huile de schiste : non merci ! »

Madame, Monsieur

Je vous remercie de m'avoir fait parvenir votre questionnaire, qui me permet de réaffirmer mon engagement en faveur de la lutte contre les gaz et huiles de schiste. Il contribuera, je l'espère, à redonner à cette lutte et plus largement à la question de ma transition éenrgétique nécessaire la place qu'elle mérite, au coeur des débats de cette campagne présidentielle.

Sincères salutations écologiques,

Eva Joly

➔ ***Les collectifs veulent savoir si :***

* ***vous adhérez à la charte suivante:*** *« Les collectifs français anti-gaz et huile de schiste s'opposent à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures nécessitant l'utilisation de techniques recourant à toutes formes de stimulation portant atteinte à l'intégrité de la roche et/ou ayant des conséquences désastreuses pour l'environnement, l'économie des territoires et pays concernés et la santé de leur population. »*

Les écologistes ont été nombreux à s'investir dès Décembre 2010 dans la formation de collectifs locaux pur dire non au gaz de schiste. Avec José Bové et les autres élus d'EELV, j'ai soutenu dès le départ ces collectifs dans leur construction et leurs revendications. Ainsi j'adhère particulièrement à la charte ci-dessus.

Vous vous engagerez à:

1. annuler (abrogation - retrait) tous les permis de recherche accordés en France ?

Je me suis déjà prononcée contre ces permis : leur retrait est prévu en cas de victoire à la présidence de la République.
Les élus écologistes qui accéderont à l'Assemblée nationale se battront également pour que l'ensemble des permis (qui concernent des hydrocarbures conventionnels comme non conventionnels) soient retirés.

2. Interdire définitivement l'exploration et l'exploitation de tous les hydrocarbures qui requièrent le recours à la stimulation même expérimentale, y compris sur les titres miniers.

La loi 2011-835 du 13 Juillet 2011 sur l'interdiction de la fracturation hydraulique est imparfaite, car elle ne définit pas la technique de fracturation hydraulique, et surtout, prévoit une dérogation importante pour les recherches avec cette technique à titre scientifique, et donc, expérimental.
Je suis favorable à l'interdiction de l'exploitation et de l'exploration de telles ressources. Ceci va non seulement à l'encontre de mon programme de transition énergétique et de diminution nécessaire de l'utilisation des ressources fossiles polluantes, mais de plus ces techniques sont aléatoires et présentent un caractère dangereux pour l'environnement et les humains.

3. porter l'interdiction de toutes formes de stimulation de la roche au niveau européen.

Le 14 avril 2011, les eurodéputés écologistes de plusieurs Etats membres de l'UE (France, Allemagne, Pays-Bas…) ont réunit au Parlement européen plusieurs collectifs citoyens de Belgique, Pologne, Suède, France et Angleterre pour interpeller la Commission Européenne sur la menace importante que représente la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels. Une seconde rencontre est encours de préparation. A notre grand désarroi, la Commission Européenne a dit qu'elle laisserait les Etats membres maitres de leurs choix énergétiques et elle n'a pas eu une position engagée pour le renforcement des directives existantes, notamment sur l'eau ou l'information et la concertation avec le public. Et je compte bien continuer ce combat européen.

4. faire précéder la réforme du code minier d'un débat public et citoyen et à y intégrer les principes de la charte de l'environnement ?

La Charte de l'environnement est intégrée à la Constitution Française et devrait être respectée

comme telle. Pourtant, elle est régulièrement bafouée.
Le Code minier, fondé en 1810 en pleine révolution industrielle est obsolète avec les nouvelles préoccupations environnementales, et le dérèglement climatique actuel du fait de nos choix énergétiques et de consommation. Sa réforme est donc nécessaire.
Les écologistes souhaitent agir en cohérence dans les choix qui sont faits pour l'activité industrielle du pays, et la nécessité de protéger les ressources naturelles que sont l'air, l'eau, la terre. Ainsi, la compatibilité entre le code minier et la Charte de l'environnement est indispensable.
Que les citoyens français puissent se saisir dans un pareil débat pour la réforme du code minier correspond à la vision des écologistes d'un investissement de chacun dans la transition énergétique que le pays doit engager, à tous les niveaux, et sur tous les territoires.

5. réguler les investissements et interventions des entreprises françaises d'extraction du gaz de schiste agissant à l'étranger ?

Les entreprises françaises qui agissent dans ces domaines auront une véritable responsabilité sociale et environnementale à tenir dans leurs activités industrielles et minières à l'étranger, avec l'accord du pays sur lequel ils agissent.
Les profits qui seraient générés par ces activités devront prioritairement être injectés dans le pays concerné, et au profit en premier lieu des populations locales.

6. soumettre à un choix démocratique et citoyen un scénario de transition énergétique dés le début de votre mandat ; scénario mis en œuvre durant celui-ci et qui respectera les principes de sobriété, d'efficacité énergétique et de prévalence des énergies de flux (renouvelables) sur les énergies de stock (épuisables), déjà développés dans les différents scenarii élaborés en France et dans d'autres pays.

Dans mon projet présidentiel, je défends un programme de transition énergétique fondé sur 5 piliers : la sobriété, l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, la lutte contre la précarité énergétique, et la sortie en 20 ans du nucléaire accompagnée d'une réduction des gaz à effet de serre à hauteur de 30%.
Voter pour moi, c'est affirmer son adhésion à ce programme de transition énergétique avec une vision de long terme et qui a pour slogan « ni nucléaire, ni fossiles, ni effet de serre »

7. transférer les financements consacrés au développement des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables.

Une grande partie des crédits recherche sont accordés au développement d'énergies dont les écologistes souhaitent progressivement se passer. D'après l'Agence Internationale de l'Energie, entre 1982 et 2002, les dépenses publiques de recherches sur l'énergie en France ont été accordés à plus de 90% pour le nucléaire, à moins de 2% pour les renouvelables. Cette répartition des crédits publics marque une absence de vision énergétique durable. Aujourd'hui, les énergies fossiles, comme le nucléaire, ne doivent plus recevoir de subventions puisque ce sont des technologies « matures » au plan économique ; la recherche publique doit se concentrer sur les autres voies (efficacité, renouvelables, stockage).
Par ailleurs, dans mon programme, je prévois une réforme fiscale, dont l'un des aspects est de mettre en place une fiscalité climat énergie. Les exonérations de taxes sur les produits fossiles seront supprimées, une taxe sur le combustible uranium ainsi qu'une taxe carbone seront créées. L'intégralité des recettes seront redistribuées pour permettre l'investissement dans l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Place au peuple !

Jean-Luc
Mélenchon

Candidat du Front de Gauche
à l'élection présidentielle
Député européen
www.jean-luc-melenchon.fr

Les Lilas, le 24 février 2012

Collectif 07 Stop au Gaz
et à l'Huile de Schiste

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de votre courrier. Vous m'interpelez en tant que candidat du Front de Gauche sur ma position concernant les gaz de schiste.

Nous nous opposons à toute recherche ou exploitation des gaz de schiste. En effet, la méthode de recherche présente les mêmes inconvénients que l'exploitation elle-même : propulsion énorme d'eau, recours à des produits chimiques, ce qui menace tout autant les nappes phréatiques.

Cette question est très sérieuse. C'est pourquoi j'ai demandé au Front de Gauche de la planification écologique de répondre très précisément à votre questionnaire.

Ce sont elles que vous trouverez jointes à ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations sincères.

Jean-Luc Mélenchon

FRONT DE GAUCHE

8, rue Chassagnolle • 93260 Les Lilas • 01 55 82 01 50
www.placeaupeuple2012.fr

Le collectif 07 désire savoir si :

- ✓ **vous adhérez à la charte suivante: « Les collectifs français anti-gaz et huile de schiste s'opposent à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures nécessitant l'utilisation de techniques recourant à toutes formes de stimulation portant atteinte à l'intégrité de la roche et/ou ayant des conséquences désastreuses pour l'environnement, l'économie des territoires et pays concernés et la santé de leur population. »**

En tant que membres actifs et fondateurs des premiers collectifs anti-gaz et huile de schiste qui se sont constitués un peu partout en France, les organisations qui composent le Front de Gauche adhèrent pleinement à cette charte, qui est conforme à l'engagement de leurs élu-e-s investi-e-s dans les collectifs et dans la bataille institutionnelle (Communes, Régions, Parlement).

Le programme du Front de Gauche pour les élections présidentielles et législatives de 2012, « l'humain d'abord », va dans ce sens en proposant la planification écologique comme moyen de redéfinir nos modes de production, de consommation et d'échange en fonction de l'intérêt général de l'humanité et de l'impact de l'activité économique sur l'écosystème.

- ✓ **vous vous engagerez à:**

1. **annuler (abrogation - retrait) tous les permis de recherche accordés en France ?**
2. **interdire définitivement la recherche, l'exploration et l'exploitation de tous les hydrocarbures qui requièrent le recours à la stimulation même expérimentale, y compris sur les titres miniers.**

Le Front de Gauche s'engage, s'il est appelé à gouverner en 2012, à proposer un texte visant l'interdiction de l'exploration et de l'exploitation des gaz non conventionnels, permettant de préparer la sortie progressive des énergies fossiles. Nous interdirons donc la fuite en avant que représentent l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels, même à titre expérimental pour des fins de recherche scientifique, qui ne sauraient être des raisons suffisantes au regard des dangers considérables liés à l'utilisation des techniques de fracturation ou de stimulation hydraulique pour l'écosystème et les ressources en eau. Vous trouverez en complément de réponse à ces deux premières questions un appel lancé par **des** militants et élu-e-s du Front de Gauche (**qui sera bientôt rendu public**), dont voici un extrait :

« L'impérative nécessité de réduction des gaz à effet de serre (GES) est incompatible avec l'utilisation plus intensive d'énergies carbonées. Les émissions de CO_2 qui résulteraient d'une relance de la consommation

FRONT DE GAUCHE

8, rue Chassagnolle • 93260 Les Lilas • 01 55 82 01 50
www.placeaupeuple2012.fr

grâce au gaz de schiste conduiraient à une hausse probable de température bien supérieure à l'augmentation de 2°C, considérée par les climatologues comme la limite tolérable. Cette limite correspond à une émission de 840 milliards de tonnes de GES résultant de l'utilisation de l'ensemble des réserves conventionnelles. En y ajoutant les réserves non conventionnelles, nous prendrions le risque d'augmenter de 50 % ces émissions déjà colossales.

Nous devons nous opposer définitivement à cette dernière monstruosité induite par le productivisme, quelle que soit l'idéologie qui tenterait de la justifier, et exiger l'abrogation pure et simple de l'ensemble des permis octroyés à ce jour, qu'il s'agisse de recherche exploratoire en vue ou non de l'exploitation de ces hydrocarbures, et quel que soit l'avancement des technologies en la matière, car le principe même de cette exploitation serait la négation de notre programme qui tend à recentrer l'activité humaine sur la recherche du bien-être ensemble et non sur l'accumulation névrotique de choses produites n'importe comment, à n'importe quel prix. »

3. **porter l'interdiction de toutes formes de stimulation de la roche au niveau européen.**

Conformément à l'article 10 de la charte de l'environnement, le Front de Gauche s'engage à porter cette interdiction aux niveaux européen et international. Comme le scandent depuis le début du combat les organisations qui le composent : ni ici ni ailleurs !

4. **faire précéder la réforme du Code Minier d'un débat public et citoyen et à y intégrer les principes de la Charte de l'environnement ?**

Le Front de Gauche propose l'organisation d'un débat public national immédiat sur la politique énergétique en France, débat dans lequel la réforme du Code Minier sera à l'ordre du jour. Les principes de la Charte de l'Environnement, élevée au rang de loi constitutionnelle en 2005, y seront donc intégrés.

5. **réguler les investissements et interventions des entreprises françaises d'extraction du gaz de schiste agissant à l'étranger ?**

Toujours en vertu de l'article 10 de la Charte de l'Environnement, qui stipule que cette même Charte inspire l'action européenne et internationale de la France, nous nous engageons à décourager les entreprises françaises à prendre part à des activités d'extraction de gaz de schiste à l'étranger. Nous prévoirons des sanctions pour celles d'entre elles qui interviendraient et/ou investiraient dans ces activités, car il ne s'agit pas d'édicter des règles contraignantes sur le territoire national pour mieux les contourner chez les autres. Cette

FRONT DE GAUCHE

8, rue Chassagnolle • 93260 Les Lilas • 01 55 82 01 50
www.placeaupeuple2012.fr

tâche sera facilitée par la création d'un pôle 100% public de l'énergie qui comprendra EDF, GDF-Suez, Areva et Total renationalisés.

6. **soumettre à un choix démocratique et citoyen un scénario de transition énergétique dés le début de votre mandat ; scénario mis en œuvre durant celui-ci et qui respectera les principes de sobriété, d'efficacité énergétique et de prévalence des énergies de flux (renouvelables) sur les énergies de stock (épuisables), déjà développés dans les différents scenarii élaborés en France et dans d'autres pays.**

Comme précisé en réponse à la quatrième question de ce document, nous organiserons un débat public national immédiat sur la politique énergétique en France. Ce grand débat devra permettre la remise à plat des choix énergétiques et permettre de préparer la sortie progressive des énergies fossiles. Nous nous appuierons, pour mener le débat, sur les trois piliers que sont la sobriété, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, exposés dans les travaux de l'association négaWatt. Ce débat sera conclu par un référendum **afin de donner enfin la parole au peuple sur ces grands choix de société**.

7. **transférer les financements consacrés au développement des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables.**

Nous nous engageons à programmer les investissements publics, les emplois et les formations nécessaires non seulement au développement des énergies renouvelables, mais aussi et surtout à la sobriété et à l'efficacité énergétique. Il serait en effet illusoire de laisser croire à nos concitoyens que nous pourrions remplacer les énergies fossiles et fissiles par des renouvelables tout en consommant et gaspillant autant : il est indispensable de viser plus de sobriété dans nos comportements, individuels et collectifs, et plus d'efficacité nos usages de l'énergie. Entre autres mesures, nous mettrons en place un vaste plan national de rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments publics et des logements, nous agirons pour la relocalisation de l'économie, nous développerons le transport ferroviaire et fluvial en favorisant le ferroutage et en inscrivant dans la loi le wagon isolé comme un service d'intérêt général...

FRONT DE GAUCHE

8, rue Chassagnolle • 93260 Les Lilas • 01 55 82 01 50
www.placeaupeuple2012.fr

COLLECTIFS RHÔNE-ALPES

STOP AU GAZ DE SCHISTE

Le point sur les permis en Rhône-Alpes au 10 avril 2012

Les permis de recherche en cours de validité

Dénomination	Numéro	Pétitionnaire	Km2	Date d'expiration
Lons le Saulnier	M 590	European Gaz Ltd	3 795	28.07.2012
Moussières	M 599	Celtique Energie Pétroléum	3 269	14.03.2013
Gex	M 615	Egdon Resources Ltd, Eagle, Nautical	932	11.06.2014
Bassin d'Alès	M 626	Mouvoil SA	215	31.03.2015
Plaine d'Ales	M 628	Bridgeoil	503	02.04.2014
Navacelles	M 629	Egdon Resources Ltd, Eagle Energy Ltd	216	29.04.2015

Les demandes de permis de recherche

Dénomination	Numéro	Pétitionnaire	Km2	Date de pétition
Lyon Annecy	1592	Schuepbach Energy LLC	3 800	15.11.2009
Blyes	1612	Realm	3 283	20.04.2010
Gex sud	1613	Egdon, Eagle, Nautical	1 991	21.04.2010
Valence	1621	3 Legs Oil & Gaz	5 801	18.12.2009
Montélimar extension	1642	Total E&P France	1 859	15.10.2010
Montfalcon	1646	BNK France	5 792	03.11.2010
Valence	1621	3 Legs Oil & Gaz	5 801	18.12.2009
Abondance	9288	Petrosvibri S.A.	810	18.08.2009

Les permis abrogés

Dénomination	Numéro	Pétitionnaire	Km2	Date d'expiration	Date d'abrogation
Montélimar	M 625	Total EPF, Devon	4 327	31.03.2015	13.10.2011
Villeneuve de Berg	M 627	Schuepbach Energy LLC	931	02.04.2013	13.10.2011

Les permis de Montélimar et de Villeneuve de Berg font actuellement l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la part de, respectivement, de Total et de Schuepbach Energy.

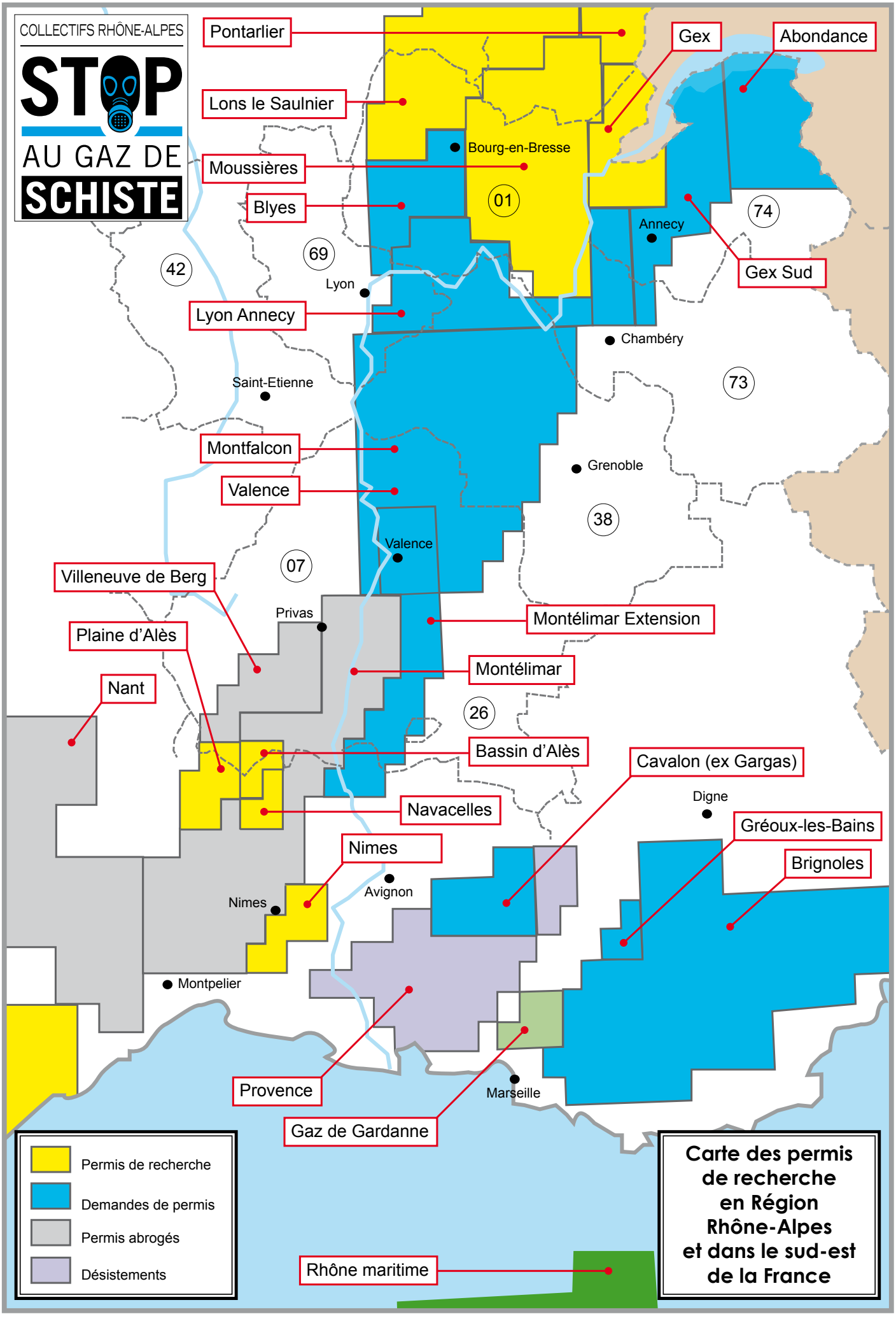
COLLECTIFS RHÔNE-ALPES
STOP
AU GAZ DE
SCHISTE
Pontarlier
Lons le Saulnier
Moussières
Blyes
Lyon Annecy
Montfalcon
Valence
Villeneuve de Berg
Plaine d'Alès
Nant
Navacelles
Nimes
Provence
Gaz de Gardanne
Rhône maritime
Gex
Abondance
Gex Sud
Montélimar Extension
Montélimar
Bassin d'Alès
Cavalon (ex Gargas)
Gréoux-les-Bains
Brignoles
Bourg-en-Bresse
Annecy
Lyon
Chambéry
Saint-Etienne
Grenoble
Valence
Privas
Nimes
Avignon
Montpelier
Digne
Marseille
01
74
69
42
73
38
07
26
Permis de recherche
Demandes de permis
Permis abrogés
Désistements
Carte des permis de recherche en Région Rhône-Alpes et dans le sud-est de la France

COLLECTIFS RHÔNE-ALPES

STOP AU GAZ DE SCHISTE

Les demandes de permis en concurrences en Rhône-Alpes (1)
Blyes, Gex sud et Lyon - Annecy

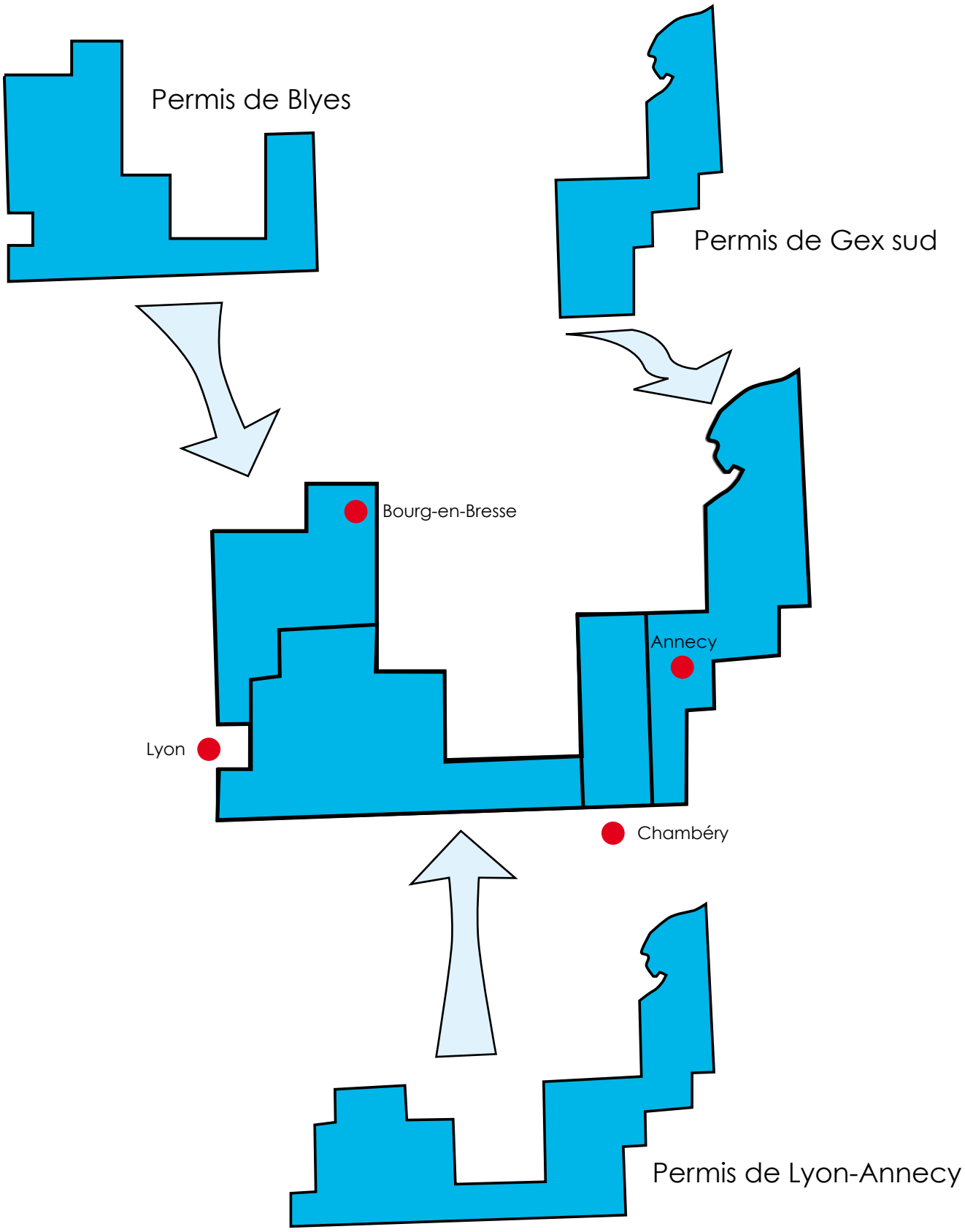

COLLECTIFS RHÔNE-ALPES

STOP AU GAZ DE SCHISTE

Les demandes de permis en concurrences en Rhône-Alpes (2)
Montfalcon, Valence et Montélimar extension

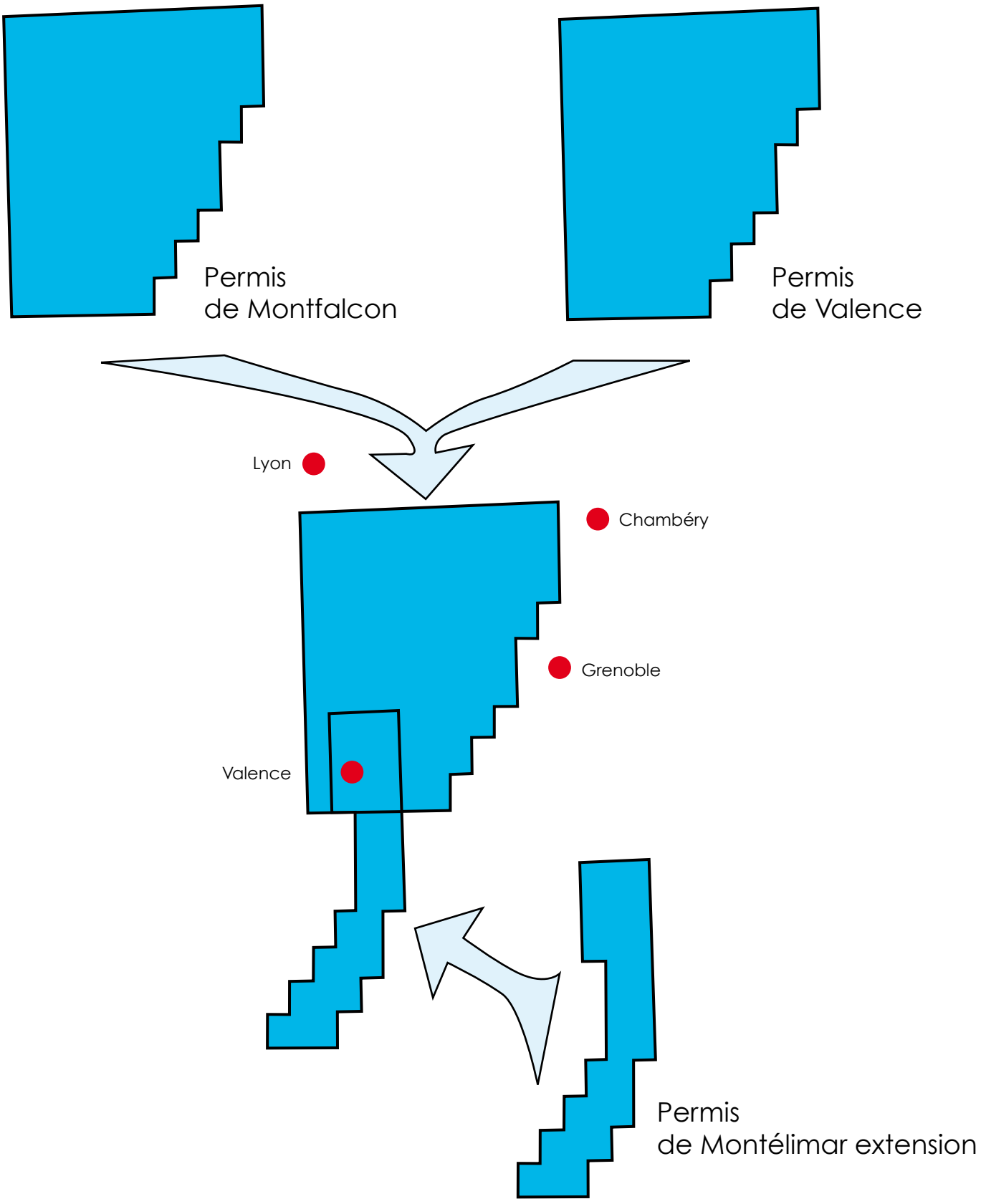

COLLECTIFS RHÔNE-ALPES

STOP AU GAZ DE SCHISTE

MANIFESTATION

"Non aux forages d'hydrocarbures"

SAMEDI 14 AVRIL 2012

BOURG-EN-BRESSE

RDV sur le Champ de Foire

à 15h

Organisée par le Collectif Haut-Bugey

Plus d'infos sur **www.collectif-haut-bugey.com**

ne pas jeter sur la voie publique - imprimé par nos soins